#### Port-Gentil 11

### Vie des entreprises/Délocalisation d'Assala Gabon

# Les jeunes de Gamba s'y opposent



Les jeunes n'en démordent pas, malgré les assurances données par les autorités locales.



Port-Gentil/Gabon

IL y a quelques mois, Assala Gabon a décidé de transférer ses bureaux de Gamba à Port-Gentil et Libreville. Ce qui, selon certaines indiscrétions, n'aurait pas plu à plusieurs employés de la société pétrolière, qui redoutent la réduction d'un certain nombre d'avantages. Notamment les primes.

Aux travailleurs, se sont joints les habitants de Gamba. Particulièrement les jeunes qui pensent que la délocalisation du successeur de Shell Gabon pourrait fragiliser l'économie locale, et partant, compromettre l'avenir de leur contrée. D'où les barricades qu'ils ont érigées sur la voie principale. « Le taux de chômage était déjà important ici pendant même qu'Assala Gabon était encore là. Avec son départ, la situation va empirer », a fait observer Rhynaldy Moussavou, secrétaire général de Symbole Gamba Ndougou (SGN), une ONG locale qui s'investit dans la problématique du chômage des jeunes, l'éducation et le social.

Il faut rappeler que le 9 avril dernier, les demandeurs d'emplois avaient observé un premier mouvement d'humeur d'avertissement. Celui-ci donnait lieu à une rencontre entre les représentants d'Assala Gabon, les autorités compétentes et les sous-traila société de pétrolière.

L'une des principales revendications, à cette époque, concernait l'employabilité des résidents qui souffrent, selon Rhynaldy Moussavou, de l'ingestion du directoire d'Assala Gabon. Lequel n'hésiterait pas à procéder à des recrutements par recommandation, ou encore à importer de la maind'œuvre de Libreville ou Port-Gentil. Les conclusions de cette première rencontre, validées par les principaux concernés, n'auraient pas été respectées par les dirigeants d'Assala Gabon. Ce que regrette le collectif des ded'emplois, mandeurs dénonçant, par la même occasion, "le laxisme" des autorités compétentes et "la désinvolture" de la direction générale d'Assala Gabon qui foulerait au pied la législation gabonaise sur le travail.

Les jeunes ont donc décidé de "prendre les choses en main". Le mouvement initié la semaine dernière s'inscrit dans l'esprit de penser au devenir de la localité. Le leur aussi. « Il semble que dans les plans



posée sur cette banderole.

d'Assala, la ville de Gamba doit redevenir un simple chantier pétrolier. Quelle communauté peut accepter un tel recul après avoir enrichi le pays ? », s'interrogent les manifestants, pour qui les représentants de la société pétrolière ne mesurent pas les vrais enjeux de leur présence dans la loca-

Dans leurs revendications, ils évoquent aussi le départ de l'inspecteur du Travail, la nomination consensuelle des personnes locales au poste de chargé des relations avec les communautés dans les entreprises qui y opèrent, l'intégration immédiate d'une centaine de jeunes dans toutes les entreprises présentes à Ndougou, le "non" à la délocalisation des familles sur Port-Gentil, la signature d'une charte-emploi en vue de la préservation de l'emploi des résidents, etc.

Notons qu'une réunion de mise au point a eu lieu, dernièrement, entre les manifestants, les autorités locales et les représentants d'Assala. Elle a porté sur la mise en place des règles qui vont prévaloir lors de la reprise des négociations, le 6 août prochain, en présence notamment des représentants de toutes les entreprises qui y sont basées (Assala, Perenco, Maurel et Prom).

### Restauration

## Difficile cohabitation

...cette scierie.



Cette cafétéria jouxte...

**RAD** 

Port-Gentil/Gabon

La promiscuité entre les restaurants et les scieries expose les consommateurs aux maladies, du fait de la poussière issue du sciage qu'ils inhalent. Pour l'heure, les administrations compétentes semblent accorder peu d'intérêt à la situation.

**LES** restaurants sont une activité tout comme le sont les scieries. Pourtant. cohabitation Ntchengue, dans le quatrième arrondissement de la commune de Port-Gentil. expose les consommamunément

de construction. En pleine activité, la ma-

chine, installée en plein

teurs à de graves risques de maladies. Quand on sait que tomber malade aujourd'hui est synonyme de lourdes dépenses. Et à l'ère de l'austérité, il vaut mieux prévenir que guérir. A la hauteur du lieu comappelé "Deuxième pompe", une cafétéria jouxte une scierie. Cette dernière achète des billes de bois qu'elle transforme en lattes et chevrons pour des besoins

Les riverains sont obligés. pour certains, de vivre portes et fenêtres closes comme des prisonniers afin d'éviter la poussière qui entre jusque dans les

chambres. « On peut laver

voir un notable.

échapper une poudre

qu'entraîne le vent à tra-

vers la nature. Du coup, les

clients qui s'attablent au

restaurant voisin se re-

trouvent avec de la pous-

sière dans leurs assiettes.

« Les activités de ce genre

devraient être menées dans

des endroits excentrés,

moins habités », croit sa-

air, au-delà du vacarme les habits ou nettoyer le qu'elle produit, laisse salon, mais ce que nous redoutons, ce sont les cas de maladies liées à cette poussière que nous inhalons quotidiennement », confie, inquiet, une habitante pour qui "ce ne sont pas les clients du restaurant qui sont le plus exposés, mais c'est nous qui résidons là". Même cas de figure non loin du lycée Thuriaf-Bantsantsa, où un restaurant vient de s'établir à proximité d'une autre scierie. Ce ne sont que des cas parmi tant d'autres, tant il

> pitale économique. Dans ce cas d'espèce, la



Même cas à proximité du lycée Thuriaf-Bantsantsa.

personnes se posent est de savoir qui doit protéger les consommateurs et les populations? Le gouvernement compte pourtant un certain nombre de services déconcentrés en charge de ces questions-là. Interrogé, Florent Ndong Moure, le chef du service provincial de la concurrence et de la consommation, a indiqué que les pouvoirs de sa structure se limitent à la vérification des prix pratiqués, à l'hygiène du cadre de travail et des employés. Dans ce y en a plusieurs dans la casens, il peut procéder aux

fermetures provisoires

question que nombre de pour amener les contrevenants à s'acquitter des amendes.

Il renvoie donc la balle au service d'hygiène de la municipalité. Entre-temps, il se propose de saisir par écrit le procureur de la République qui, lui, serait habilité à ordonner la fermeture de l'un ou de l'autre établissement. Tout comme l'on se demande si l'hygiène, dans les conditions décrites plus haut, est respectée dans ces restaurants pour qu'on les laisse opérer tranquille-